

Gest'Alpe

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Concours prairies et pâturages fleuris.*
- **ACTUALITÉ :** *Obtenir une date prévisionnelle pour descendre de l'alpage.*
- **OFFICIEL :** *Contributions à la Qualité du Paysage (CQP).*
- **TECHNIQUE :** *Lutte contre les chardons des champs sur pâturages.*
- **ACTUALITÉ :** *Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).*
- **FORMATION :** *9^e Salon des alpages aux Diablerets.*
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** *Présence du loup dans le Jura.*
- **NEWS :** *Projet en faveur des oiseaux des prairies dans le PNR Gruyère Pays-d'Enhaut.*
- **AGENDA :** *Juin à décembre 2017.*

Concours prairies et pâturages fleuris : nouvelle édition dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Après un réel succès de participation en 2016, où 24 prairies ont été inscrites et évaluées par les membres du jury, le Parc a décidé de relancer cette année une nouvelle édition de concours « prairies et pâturages fleuris ». Chaque agriculteur du Parc qui possède des surfaces parmi les catégories suivantes est invité à participer au concours : prairies de fauche, prairies à narcisses, surfaces à litière et pâturages fleuris.

Pour cette nouvelle édition, aussi bien des parcelles qui se trouvent en surface agricole utile (SAU) que des parcelles en région d'estivage peuvent s'inscrire au concours. Seulement deux conditions de participation : la surface en question mesure plus de 10 ares et elle se trouve dans le territoire du Parc.

Au cours de la période de floraison des prairies, entre mai et juillet selon l'altitude, un jury formé par le Parc parcourra les différentes surfaces inscrites au concours afin d'élire, conformément à une clé d'évaluation, les vainqueurs de chaque catégorie. L'agriculteur sera bien évidemment averti avant le passage du jury et pourra être présent s'il le souhaite. Comme pour l'édition de 2016, une remise des prix pour chacune des quatre catégories aura lieu une fois toutes les parcelles évaluées (plus d'informations sur la remise des prix de 2016 : www.gruyerepaysdenhaut.ch/index.php/services-du-parc/agriculture).

Tout exploitant souhaitant participer au concours peut annoncer ses surfaces par mail à agriculture@gruyerepaysdenhaut.ch, ou par téléphone au 026 924 76 93. Un plan de la localisation de la parcelle est souhaité. Plus de renseignements au 026 924 76 93.

Lea Megali,
PNR Gruyère Pays-d'Enhaut



ACTUALITÉ: Obtenir une date prévisionnelle pour descendre de l'alpage.

L'outil à disposition sur le portail Agate vous permet de faire une prévision de charge pour les bovins et obtenir une date de descente de l'alpage simple et rapide afin de respecter l'Ordonnance sur les paiements directs:

1. Mon Agate -> calculateur UGB
2. Sélectionner votre numéro BDTA d'alpage et choisissez l'onglet « prévision de charge »

3. Noter la charge usuelle fixée par le canton et la date de descente de l'alpage prévisionnelle
4. Cliquer sur Afficher: un tableau avec les dates projetées selon la couverture de la charge en PN apparaît.

Quelques conditions pour interpréter au mieux la prévision

- Le résultat ne tient pas compte d'éventuelles montées ou descentes de bovins après la date du calcul. La projection est calculée avec la charge du jour!
- Si vous estivez d'autres animaux que des

bovins (chèvres, brebis laitière, équins), il faut rajouter leur charge pour obtenir un calcul complet! Les autres moutons ont une charge à part.

- Les équins seront pris en compte dans la prévision de charge seulement dès 2018.
- La durée d'estivage prise en compte est de 180 jours maximum.
- Le calcul n'est pas enregistré dans le système. Si vous souhaitez l'archiver, vous devez l'enregistrer sur votre PC.
- Aspects légaux: les valeurs UGB obtenues sont des valeurs indicatives calculées sur la base des séjours enregistrés dans la BDTA. Elles ne sauraient fonder aucun droit.

Le calculateur UGB-PN permet d'avoir d'autres données comme la charge ponctuelle d'un jour ou de voir la charge finale par après (p. ex. pour 2016). Voir marche à suivre dans le classeur estivage vert que vous pouvez obtenir auprès de ProConseil. Pour tous renseignements complémentaires: ProConseil Yverdon, 024 423 44 88.

Murielle Tinguely, ProConseil Château-d'Ëx

| Couverture de la charge en PN | Date (exemples) |
|-------------------------------|-----------------|
| 75% | 01.10.2017 |
| 100% | 10.10.2017 |
| 110% | 19.10.2017 |

OFFICIEL: Contributions à la Qualité du Paysage (CQP).

En 2017, une nouvelle mesure pour le Jura et deux pour les Alpes vaudoises ont été ajoutées aux catalogues des estivages, soit:

Mesure 2.5d « **Plantation ou création de chotte** » (Jura)

Mesure 5.1d « **Plantation ou création de chotte** » (Alpes vaudoises)

Mesure 6.1 « **Exploitation d'estivage avec transhumance d'animaux traits** » (Alpes vaudoises)

Toutes les modifications 2017 sont surlignées en jaune dans les catalogues **Jura et Alpes vaudoises**. Une version informatique à jour peut être consultée ou téléchargée sur http://www.prometerre.ch/proconseil/valorisation_du_paysage_rural

Alain Rochat, Service de l'agriculture et de la viticulture

TECHNIQUE: Lutte contre les chardons des champs sur pâturages: ne baissons pas la garde!

Le chardon des champs a tendance à se développer en toutes régions, même en altitude. La stratégie de lutte adoptée en son temps n'a pas permis d'endiguer cette propagation (Gest'Alpe info n°28, mai 2011).

Tout ce qui pique n'est pas nuisible.

Dans les prairies et pâturages, ce sont essentiellement deux groupes de chardons qui posent des problèmes; d'une part le chardon des champs avec ses rhizomes souterrains et d'autre part le groupe des cirses relativement fréquents et dépourvus de rhizomes, comme les cirses laineux, vulgaire, maraîcher et des marais.

A côté de ces chardons, il existe toute une série de plantes piquantes, comme les carlines, laitérons, autres cirses et chardons, cardères, bardanes ou encore chardon bleu. Aucune lutte n'est à engager envers ces espèces. Certains de ces chardons sont à protéger car ils représentent des espèces menacées au niveau national ou cantonal.

Le cas particulier du chardon des champs

Le chardon des champs est avant tout indésirable dans les cultures. Mais à cause de ses feuilles piquantes évitées par le bétail, il est également néfaste dans les prairies. Une fois installé il devient difficile à maîtriser, à cause de sa forte capacité d'expansion par les rhizomes (progression de 2 m par an) et les graines qui se dispersent facilement par le vent (un foyer existant génère en moyenne deux nouveaux foyers par an).

Produits phytosanitaires homologués

| | Dosage | Concentration de la matière active dans le produit (g/l) | | | | | |
|-------------------|----------|--|------|------|---------|---------|-----------|
| | | Clopyralide | MCPA | MCPP | 2,4 - D | Dicamba | Triclopyr |
| Gésin | 4.5 ml/l | | | | 480 | | |
| Blackvel | 7.5 ml/l | | 363 | | | 30 | |
| Duplosan KV Combi | 7.5 ml/l | | | 350 | 160 | | |
| Lontrel | 3 ml/l | 100 | | | | | |
| Picobello* | 10 ml/l | 58 | | | | | 230 |

*Le Picobello contient du Triclopyr, matière active efficace contre les buissons. Produit à éviter pour une lutte exclusive contre les chardons.

Une lutte de longue haleine

Le chardon des champs s'installe là où le sol n'est pas couvert de végétation; cela peut être le cas après des dégâts de pâture en conditions humides, de campagnols, de machines, autour des abreuvoirs, aux entrées de parc, sur des places de feu ou après des dépôts de bois. Le sursemis de bonnes graminées et le respect des bonnes pratiques de pâture contribuent à éviter l'installation de chardons.

La stratégie de lutte se décline ainsi:

- Maintenir un gazon dense
- Intervenir dès constatation de la présence de la plante pour éviter le développement du foyer
- Ne jamais le laisser produire des graines grâce à la fauche (1 plant = 80'000 graines)
- Lutte chimique (plante par plante) au stade 20-30 cm, au plus tard au stade bouton floral
- Localiser les foyers traités et contrôler régulièrement: la lutte peut durer plusieurs années
- Changer de produits pour éviter des effets de résistance.

Un acte de bon voisinage

Parallèlement aux recommandations faites aux agriculteurs, les services de l'Etat et les communes ont à nouveau été sensibilisés et des mesures concrètes sont attendues de toutes parts afin de mener un combat efficace contre cette plante envahissante.

Source: Fiche technique ADCF 6.4.3.1

Jean-François Dupertuis, ProConseil Gryon

ACTUALITÉ: Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).



Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) est une association qui a pour but d'améliorer les conditions d'existence et les perspectives de développement des régions de montagne et des espaces ruraux. La concrétisation des objectifs du SAB dépend de la mise en œuvre des prestations suivantes :

• **Représentation des intérêts politiques des régions de montagne et de l'espace rural.** Le soutien du SAB pour un développement durable des régions concernées passe notamment par une position influente au niveau du processus législatif et par des contacts réguliers avec les parlementaires fédéraux et l'administration fédérale : élaboration de prises de position lors de consultations fédérales, lancement de propositions visant à modifier des lois existantes ou pour créer de nouvelles bases législatives, organisation de séances d'information destinées aux parlementaires fédéraux et l'animation du Groupe parlementaire montagne.

• **Diffusion d'informations relatives à l'évolution des régions de montagne et de l'espace rural :** site internet (www.sab.ch), revue **montagna** (publiée dix fois par an), communiqués et conférences de presse, rapports thématiques.

2017: Ouverture du bureau romand du SAB et mise en œuvre des activités de la section technique :

- Conseils en matière de construction rurale
- Gestion de la plateforme de bénévolat pour les régions de montagne

Volontaires montagne organise l'engagement de bénévoles pour réaliser divers travaux de réfection et d'entretien tels que :

- la construction ou la rénovation de bâtiments agricoles

• **Le Prix montagne :** concours annuel organisé conjointement par le SAB et l'Aide suisse aux montagnards. Ce prix, doté d'une récompense unique de 40'000 francs, est attribué à des initiatives favorisant la création de valeur ajoutée, d'emplois et/ou permettant une diversification économique des régions de montagne. Il est trop tard pour les candidatures 2017. Pensez-y pour 2018 (www.sab.ch/fr/prestations/prix-montagne.html).

• **Services développés à l'intention des régions de montagne et de l'espace rural.** La **section technique (ST)** du SAB est responsable des questions liées à la vulgarisation agricole dans les régions de montagne : conseils et informations en faveur des acteurs désireux de mettre en valeur leur production agricole, d'améliorer certaines infrastructures, etc. ; conseils en matière de construction rurale et de rénovation (analyse et conception technique, estimation des coûts, propositions de variantes, etc.). Plus spécialement destinées aux organisations et aux coopératives, la ST soutient la révision de statuts et la formation pour les personnes ayant une responsabilité statutaire (président, comité directeur).

Alain Peter, SAB, coordinateur Suisse romande
alain.peter@volontairesmontagne.ch
www.sab.ch

volontaires

montagne

Assemblée
des régions
des montagnes

Un projet commun proposé par l'Aide Suisse aux Montagnards et le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)

- l'entretien et le nettoyage de pâturages, de biotopes
- la rénovation de murs en pierres sèches
- l'aménagement et l'entretien de chemins pédestres, de bisses, etc.
- l'installation de réseaux d'eau

Information et inscriptions pour l'engagement de volontaires ou l'annonce de projets : www.volontairesmontagne.ch

FORMATION : 9^e Salon des alpages aux Diablerets.

9^e salon des alpages

Les 14 et 15 octobre prochains aura lieu aux Diablerets le 9^e salon des alpages. « Le montagnard est-il encore maître sur son territoire ? », c'est au travers de ce slogan que sera développé le thème de l'aménagement du territoire. La Vallée de Chamonix sera à l'honneur.

Le 9^e salon des alpages aura lieu les **samedi 14 octobre et dimanche 15 octobre 2017** à la Maison des Congrès Claude Nicollier des Diablerets. Cette manifestation est devenue au fil des ans la plateforme privilégiée d'échanges et de discussion touchant des thèmes relatifs à la gestion des alpages en particulier, mais dans une plus large mesure à l'ensemble des espaces montagnards.

Cette année, la question de l'aménagement du territoire sera au centre des débats avec pour slogan, « **Le Montagnard est-il encore maître sur son territoire ?** » (voir encadré).

Un hôte d'honneur apporte à chaque fois un éclairage particulier sur une région différente. Nous aurons ainsi le plaisir d'accueillir la Vallée de Chamonix.



Au programme des deux journées : exposition de bétail, démonstration de chiens de conduite des troupeaux, conférence, projection de films, informations techniques, stands d'exposition de matériel agricole et sylvicole, d'artisanat et de produits du terroir, cantine, restauration, ambiance festive.

Le vendredi soir, hors programme, les portes seront ouvertes pour une soirée en hommage à la cinéaste Jacqueline Veuve avec la projection du film « Un petit coin de paradis ».

Informations sur : www.salondesalpages.ch

*Jean-François Dupertuis, ProConseil Gryon
Président du comité d'organisation*

L'aménagement du territoire au centre des débats du 9^e salon des alpages

A l'heure où la Confédération se préoccupe de l'avenir du pays avec le projet de territoire suisse, la montagne se sent prise en otage du système. Ses vastes régions, dont agriculteurs et forestiers sont garants de leur entretien, sont convoitées à plusieurs titres : zones de loisirs, parcs naturels régionaux, surfaces de compensation, sanctuaires protégés, ...

Il apparaît clairement que même si l'agriculture est le pilier principal de la gestion des régions de montagne, elle ne peut à elle seule en assurer la prospérité. Il y a lieu par conséquent de s'unir plutôt que de s'opposer et le projet de territoire agricole est certainement l'instrument judicieux pour aboutir à une gestion cohérente et efficace.

Pour garantir le succès d'une telle démarche, trois notions sont à concilier : Le sol et l'utilisation que l'on peut en faire - La propriété foncière - Les exploitants.

PROTECTION DES TROUPEAUX: Présence du loup dans le Jura.

Les surveillants permanents de la faune ont constaté durant l'hiver 2016-2017 plusieurs cas de prédation de gibier causés par le loup dans le Jura vaudois. Lors du cas le plus récent (un faon de cerf en février 2017, Chenit/VD), les indices de terrain attestent de l'existence d'au minimum 2 loups.

La présence du loup est souvent accompagnée de crainte et de questionnement pour les éleveurs, avant tout pour ceux détenant du menu bétail. En effet, les moutons et les chèvres sont les espèces les plus vulnérables; 5 moutons et 1 veau ont vraisemblablement été prédatés dans le Jura vaudois en 2016 et ont été indemnisés.

Afin de protéger moutons ou chèvres, le renforcement des clôtures et l'utilisation de chiens de protection des troupeaux sont les deux mesures les plus courantes. Les cas de prédation sur des bovins sont quant à eux très rares, car plus risqués pour les loups. Ce sont surtout les veaux dans leurs premiers jours de vie qui sont - en l'absence passagère de leur mère - les plus vulnérables. Le risque d'attaque par des loups sur des bovins diffère selon l'exploitation et les conditions. Dans certains cas, et en cas de présence durable de loups, il peut être rationnel de minimiser ce risque en mettant en place des mesures ainsi qu'en adaptant la gestion de l'exploitation.

Mesures possibles pour minimiser le risque d'attaque sur des bovins:

Gestion des pâturages

- Avoir un troupeau compact.
- Pour les vaches mères avec leur veau: pose d'une clôture d'au moins deux fils pour que les veaux ne puissent pas s'éloigner du pâturage.
- Installation d'un parc de nuit renforcé par un filet électrifié ou établir les animaux durant la nuit.

Vêlage contrôlé

- Eviter les vêlages sur des pâturages non clôtu-



Les attaques sur des bovins sont très rares. Ce sont les veaux dans leurs premiers jours de vie qui sont les plus vulnérables.

rés ou optimiser le lieu du vêlage (par ex. un pâturage dégagé situé à proximité de la ferme ou du chalet).

- Eviter les pâturages situés près d'une forêt ou fortement embroussaillés lors des vêlages et lors des premiers jours de vie des veaux.
- Limiter les vêlages sur les pâturages d'estivage.
- Présence augmentée du berger durant la période des vêlages.

AGRIDEA a rédigé une fiche technique sur la thématique de la protection des bovins contre le loup, cette fiche est disponible dans la rubrique Download du site internet de la protection des troupeaux (www.protectiondestroupeaux.ch).

En collaboration avec le canton de Vaud, AGRIDEA va lancer un nouveau projet afin d'approfondir les connaissances sur la vulnérabilité des alpages, le comportement et la gestion des bovins en présence de loup, ainsi que sur les mesures de prévention adéquates.

Depuis 2014, le secrétariat de Gest'Alpe coordonne la vulgarisation de la protection des troupeaux pour le canton de Vaud et traite les demandes des agriculteurs concernant la protection des troupeaux (Jean-François Dupertuis, Tel: 024 498 23 49 - mail: jf.dupertuis@prometerre.ch).

En cas de soupçon de prédation causé par un grand prédateur, prière d'avertir immédiatement

le surveillant permanent de la faune de votre région (Jura: Patrick Deleury, Tel 079 237 42 56 - Alpes: Jean-Claude Roch, Tel 079 230 53 49).

Infos: www.protectiondestroupeaux.ch

François Meyer, Protection des troupeaux (AGRIDEA)
et Frédéric Hofmann, div. biodiversité et paysage (DGE)

Projet en faveur des oiseaux des prairies dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.



Tarier des prés - © Marcel Burkhardt

Entre fin mai et mi-juillet, des ornithologues recenseront les endroits potentiellement importants pour les oiseaux des prairies dans le territoire du Parc. En même temps, MandaTerre (une unité de Prometerre) contactera les agriculteurs concernés et offrira un service de conseil pour une exploitation qui inclut des mesures favorisant ces espèces d'oiseaux.

Les oiseaux des prairies tels le tarier des prés, l'alouette des champs, le pipit farlouse, le pipit des arbres, la caille des blés et le râle des genêts nichent au sol dans les prairies; ils sont particulièrement vulnérables aux changements de pratiques agricoles et sont aujourd'hui menacés. Le

projet a pour objectif le développement de méthodes et instruments pour la sauvegarde de ces oiseaux dans les Préalpes, en collaboration avec les agriculteurs et les instances compétentes en matière d'agriculture.

Les porteurs du projet sont le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique Suisse. Ils travaillent en collaboration étroite avec un groupe d'ornithologues locaux, les projets de mise en réseaux menés dans les régions concernées (Ormons, Pays d'Enhaut, Intyamont et Jogne) et MandaTerre. Le projet est soutenu par les cantons de Vaud et de Fribourg ainsi que par l'office fédéral pour l'environnement.

AGENDA Juin à décembre 2017

Début juin

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion à l'alpage LES COMBES (commune du Lieu), chez David Bachelard. Foin sur alpage et affouragement sur place, influence sur la composition botanique + flashs d'actualités. La date exacte sera publiée ultérieurement.

Fin juin

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : Alpage de VUISSENS (commune de Provence), chez Laurent et Jean-Marc Meystre, Ogens. Améliorer la gestion

des herbages et optimiser la production laitière avec courbe de croissance de l'herbe et valeur nutritive + flashes d'actualités. La date exacte sera publiée ultérieurement.

| | |
|----------------------------|---|
| 7 et 8 juillet | Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Briguelis (VS) avec la traditionnelle visite d'alpages le deuxième jour. |
| Juin à septembre | Appréciation d'alpages SVEA: District de Nyon. |
| Juillet à sept. | Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP : Visite du chalet, apéro, fondue , meringue, café/thé, marché du terroir, animations. |
| 29 juillet | Alpage du Pré de Bière, Famille Germain, Le Brassus (021 845 50 65 / germain.e@bluewin.ch) |
| 1^{er} août | Alpage des Esserts du Lieu, Famille Rochat, Les Charbonnières (021 841 13 71 ou 079 607 51 28 / rrochat76@hotmail.com) |
| 5 août | Alpage des Amburnex, Famille Pittet, Le Brassus (021 845 61 95 ou 079 444 38 16 / jcm.pittet@bluewin.ch) |
| 12 août | Alpage des Grands-Plats de Bise, Familles Berney et Pittet (021 845 60 01 / jfpittet@sevjnet.ch) |
| 12 août | Alpage de la Combe Noire, Famille Hauser, Le Lieu (021 845 48 91) |
| 19 août | Alpage de Praz-Rodet, Famille Fuchs, Le Brassus (021 845 45 94 / chauderon1@bluewin.ch) |
| 26 et 27 août | Alpage de la Baronne, Famille Prélaz, St-Cergue (079 254 94 31 / prelaz.marc@gmail.com) |
| 2 septembre | Alpage de la Givrine, Famille Pradervand, St-Cergue (079 706 68 58) Partout réservation obligatoire ! Plus d'infos sur www.terre-vaudoise.ch |
| 19 et 20 août | 17 ^e Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, à La Grand-Borne, L'Auberson. Plus d'infos sur www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch |
| 23 septembre | 21 ^e Fête du Vacherin Mont d'Or et descente des troupeaux, Les Charbonnières. |
| 30 septembre | Désalpe de St-Cergue. |
| 30 septembre | Désalpe de L'Etivaz. |
| 13 au 15 octobre | 9 ^e Salon des Alpages aux Diablerets: « Le montagnard est-il encore maître sur son territoire ? ». Hôte d'honneur: La Vallée de ChamoniX. Informations sur: www.salondesalpages.ch . |
| 13 au 15 octobre | Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier. |
| 29 nov. au 3 déc. | Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. www.gouts-et-terroirs.ch |

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax: 024 423 44 90 • E-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch